Image not found or type unknown

Taxe habitation pour enfants heberges 3 moi a mon domicile

Par **creusoise**, le **18/12/2014** à **18:03**

bonsoir, mes enfants ont vecu 3 mois a notre domicile periode novembre 2013 a janvier 2014
mon epoux et moi ne sommes pas imposables pas TH ni impots sur le revenu,
a ma grande surprise nous venons de recevoir une TH incluant les revenus de nos enfants
alors qu'ils n'ont vecu que 3 mois a notre domicile dont uniquement le mois de janvier 2014,
est ce la legislation fiscale ou sommes nous victimes d'une erreur des impots
c'est urgent car la somme de 600 e est reclamee pour le 15 janvier 2015
merci a tous
cordialement
creusoise

Par **janus2fr**, le **18/12/2014** à **23:14**

Bonjour,
Les éventuels abattements pour la TH sont calculés en prenant en compte les revenus de tous les membres du foyer au 1er janvier de l'année.
Si vos enfants ont déclaré (dans leur déclaration de revenus) votre adresse comme étant la leur au 1er janvier 2014, il est normal que leurs revenus soient pris en compte pour votre TH.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés